

ARRETE DU MAIRE N° 09/2025

Le Maire de la Commune de BELLEAU,
Vu le code de la route,
Vue le code de la voirie routière,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2, L2212-5 et L2212-2,
Vu le vide grenier organisé le dimanche 22 juin 2025 de 04 heures à 19 heures à Belleau (54610) par l'Association Familles Rurales de Belleau, représentée par Madame Céline ERPELDING, présidente,

ARRETE

Article 1^{er}. Les rues suivantes seront fermées à la circulation : la rue de la Madeleine à partir du N°13 jusqu'au N° 43, la rue de la Béquille à partir du N°1 au jusqu'au N°3 et sera ensuite en sens unique dans le sens de la descente, la rue Abel Simard sera en sens unique (de la rue de la Béquille à la rue des Ailleux).

La rue des Ailleux restera ouverte à la circulation.

Une déviation sera mise en place pour rejoindre Sivry via le chemin de l'ancienne course de côte par les chemins d'exploitations N°11 et 15 et une déviation se fera à hauteur du N°43 rue de la Madeleine pour rejoindre le chemin de l'ancienne course de côte via les chemins d'exploitation N°15 et 11 (voir plans ci-joints).

Le stationnement des véhicules des riverains ne sera pas autorisé devant leur habitation (pour les rues fermées à la circulation).

Article 2. Une déviation sera mise en place. Le chemin d'exploitation reliant la route de Sivry à la rue des Ailleux et le chemin de l'ancienne course de côte fera l'objet d'une circulation à double sens le dimanche 22 juin 2025 de 04 heures à 19heures

Article 3. La signalisation réglementaire pour la déviation sera installée par l'Association Familles Rurales de Belleau qui sera responsable de la sécurité des biens et des personnes pendant cette manifestation.

Article 4. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 5. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 6. Ampliation sera adressée à :

- Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - 54038 Nancy Cedex,
- Madame Céline ERPELDING – Présidente de l'Association Familles Rurales de Belleau,
- Gendarmerie Nationale - 7 rue de Lorraine - 54610 Nomeny,
- Affichage panneau Mairie de Belleau et diffusion sur panneau pocket.

Belleau, le 23 mai 2025

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.

Fermeture routes le 22 juin 2025 de 4h à 19h



La rue de la Madeleine sera fermée du 13 au 43

La rue Béquille sera fermée du 1 au 3 et sera ensuite en sens unique dans le sens de la descente

La rue Abel Simard sera en sens unique (de la rue Béquille à la rue des Ailleux)

La rue des Ailleux ne change pas



Une déviation Sivry
se fera
« rue du Buzion »
Au niveau du chemin
jaune

Une déviation Buzion
se fera au niveau du 43
rue de la Madeleine

